



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique agricole

Question écrite n° 12387

Texte de la question

M Claude Miqueu attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la transmission des exploitations agricoles. Les aménagements en vigueur, comme l'attribution préférentielle ne suffisent plus à garantir la pérennité d'une exploitation et sa cohésion économique. Plus de 200 000 exploitations dans les années à venir ne retrouveront pas des successeurs. Les moralités juridiques et fiscales inhérentes aux successions sont un problème de fond. Il souhaite connaître les mesures qu'il entend énoncer tendant à faciliter les opérations de successions à la tête d'une exploitation agricole.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire interroge le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les mesures qu'il entend prendre pour faciliter la transmission des entreprises agricoles. A cette fin, le ministre de l'agriculture et de la forêt, à l'issue des travaux du colloque organisé, à l'automne 1988, par l'assemblée permanente des chambres d'agriculture et la fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, a constitué un groupe de travail sur le thème de la transmission de l'entreprise agricole. En tenant compte des nombreux travaux déjà disponibles sur cet objet, la mission du groupe de travail est d'analyser tant avec les organisations représentatives que les spécialistes des administrations, de l'université et de la recherche, les conditions actuelles de la transmission. Cette analyse porte sur tous les aspects fiscaux, juridiques, économiques, sociaux. La synthèse de ces travaux sera portée à la connaissance de toutes les organisations concernées, notamment celles représentatives des propriétaires et des exploitants, qui pourront réagir et faire connaître leurs propositions.

Données clés

Auteur : [M. Miqueu Claude](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12387

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1989, page 1973